

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2020

Nombre de membres afférents : 17
En exercice : 17 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 16/01/2020
Date d'affichage : 17/01/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Paul BESSON- Laurence CONDAMIN - DELORME Mylène - SAUVAN-MAGNET Raymond - GAUTHIER Laurent- CONTENSUZAS David - Michelle LUNEAU - Guy GOTTI- Muriel AUVERGNE- Christophe GRANGER- Jean- Christophe ADES- Solange SOUBEYRAND- Jean GRANGER.

Excusés : Nathalie MARECHAL- Béatrice GOTTI- Laure ROZEL- PERRIN

Laurence CONDAMIN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2020- 02 : Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Energie Drôme.

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver** le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,

Envoyé en préfecture le 22/01/2020

Reçu en préfecture le 22/01/2020

Affiché le 22/01/2020

ID : 026-212600050-20200121-2020_02-DE

SLO

- **d'adhérer** au service de Conseil en Energie du SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 1 776 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2020), soit un montant de 355,20 € par an et d'inscrire au budget la dépense correspondante.
- **de céder** au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS,

Maire

